## Informations de base

| | |
|---|---|
| **2001/2084(COS)**<br>COS - Procédure sur un document stratégique (historique) | Procédure terminée |
| Emploi: nouveaux marchés européens du travail d'ici 2005, plan d'action 2002<br>**Subject**<br>4.15.02 Lignes directrices, actions, fonds pour l'emploi | |

## Acteurs principaux

**Parlement européen**

| Commission au fond | Rapporteur(e) | Date de nomination |
|---|---|---|
| EMPL Emploi et affaires sociales | NOBILIA Mauro (UEN) | 15/03/2001 |

| Commission pour avis | Rapporteur(e) pour avis | Date de nomination |
|---|---|---|
| JURI Juridique et marché intérieur | La commission a décidé de ne pas donner d'avis. | |
| ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie | La commission a décidé de ne pas donner d'avis. | |
| CULT Culture, jeunesse, éducation, médias et sports | MARTENS Maria (PPE-DE) | 22/03/2001 |

**Conseil de l'Union européenne**

| Formation du Conseil | Réunions | Date |
|---|---|---|
| Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace) | 2336 | 2001-03-12 |

**Commission européenne**

| DG de la Commission | Commissaire |
|---|---|
| Emploi, affaires sociales et inclusion | |

## Evénements clés

| Date | Evénement | Référence | Résumé |
|---|---|---|---|
| 28/02/2001 | Publication du document de base non-législatif | COM(2001)0116 | Résumé |
| 12/03/2001 | Débat au Conseil | | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 14/05/2001 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 09/10/2001 | Vote en commission | | Résumé |
| 09/10/2001 | Dépôt du rapport de la commission | A5-0375/2001 | |
| 13/12/2001 | Décision du Parlement | T5-0717/2001 | Résumé |
| 13/12/2001 | Débat en plénière | | |
| 13/12/2001 | Fin de la procédure au Parlement | | |
| 25/07/2002 | Publication de l'acte final au Journal officiel | | |

## Informations techniques

| | |
|---|---|
| **Référence de la procédure** | 2001/2084(COS) |
| **Type de procédure** | COS - Procédure sur un document stratégique (historique) |
| **Sous-type de procédure** | Document stratégique de la Commission |
| **Base juridique** | Règlement du Parlement EP 148 |
| **État de la procédure** | Procédure terminée |
| **Dossier de la commission** | EMPL/5/14683 |

## Portail de documentation

**Parlement Européen**

| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| Rapport déposé de la commission, lecture unique | | A5-0375/2001 | 09/10/2001 | |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T5-0717/2001<br>JO C 177 25.07.2002, p. 0224-0330 E | 13/12/2001 | Résumé |

**Conseil de l'Union**

| Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|
| Document annexé à la procédure | 00720/2001<br>JO C 204 20.07.2001, p. 0003 | 13/07/2001 | |

**Commission Européenne**

| Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|
| Document de base non législatif | COM(2001)0116 | 28/02/2001 | Résumé |

**Autres Institutions et organes**

| Institution/organe | Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| | Comité économique et social: avis, | CES1125/2001 | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| EESC | rapport | JO C 311 07.11.2001, p. 0060 | 12/09/2001 | |

# Emploi: nouveaux marchés européens du travail d'ici 2005, plan d'action 2002

2001/2084(COS) - 13/12/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 97 voix pour, 3 contre et 1 abstention le rapport de M. Mauro NOBILIA (UEN, I) sur les nouveaux marchés européens du travail ouverts et accessibles à tous, le Parlement européen se rallie largement à l'avis de sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). La plénière a également insisté sur les points suivants : - l'application plus rigoureuse du droit communautaire en vigueur sur la reconnaissance des qualifications ; - la modernisation du règlement 1408/71/CE portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale afin de permettre aux ressortissants des pays tiers d'être inclus dans ce règlement avant la fin 2002 ; - la présentation d'une proposition relative au travail intérimaire ; - l'évaluation des indicateurs fixés par le Conseil de Stockholm pour la création de services d'accueil et d'encadrement en faveur des enfants et de régimes de prestations familiales ; - la présentation d'une stratégie spécifique de mobilité à l'intérieur de l'espace européen de la recherche dans le cadre du VIème programme-cadre de recherche ; - la réforme des conditions d'emploi et de rémunérations des fonctionnaires européens de manière à faciliter le transfert vers le régime de pension communautaire, des droits acquis lors des emplois précédents.

# Emploi: nouveaux marchés européens du travail d'ici 2005, plan d'action 2002

2001/2084(COS) - 28/02/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : évaluer les moyens d'ouvrir et de rendre plus accessibles les nouveaux marchés du travail en Europe. CONTENU : Dans la perspective du Conseil européen de Stockholm (printemps 2001), la Commission entend promouvoir une nouvelle stratégie pour assurer l'ouverture et l'accessibilité à chacun des nouveaux marchés européens du travail d'ici à 2005. La présente communication offre une analyse des moteurs et des caractéristiques évolutives des nouveaux marchés du travail ainsi que des avantages qui découleraient d'une plus grande efficacité et d'une plus large ouverture. Elle souligne les initiatives politiques existantes destinées à assurer la libre circulation des personnes et à relever le niveau des compétences ainsi que leur transférabilité d'un pays à un autre. Elle définit également les principales mesures politiques supplémentaires nécessaires pour relever les nouveaux défis et saisir les nouvelles opportunités au sein de l'Union européenne, en se concentrant sur la mobilité européenne. La communication identifie en particulier les meilleurs moyens pour garantir que les divers marchés du travail qui composent le marché européen du travail soient ouverts et accessibles à tous au sein de l'UE et que les besoins en matière de compétences soient satisfaits afin : 1) de disposer de solutions plus simples aux besoins des travailleurs en matière de mobilité et de recrutement sur l'ensemble des marchés du travail en Europe ; 2) de faire face aux mutations structurelles de grande ampleur dans toute l'Europe induites par la mondialisation, la technologie, la démographie et les aspirations sociales. Ces mutations révèlent des besoins en compétences en changement constant à haute productivité et soulèvent la question cruciale du déficit en compétences dans les régions moins prospères; 3) d'assurer une plus grande convergence et de meilleures chances dans les régions de l'Union face à l'intégration et au changement économiques et sociaux (en particulier dans la perspective de l'élargissement). C'est pourquoi une initiative politique européenne globale est recommandée pour : - éliminer le reste des principaux obstacles au développement des marchés européens du travail; - garantir que les nouveaux marchés européens du travail soient attrayants, efficaces, ouverts et accessibles à tous; - garantir le développement et l'exploitation effectifs du potentiel de main-d'oeuvre européen, en particulier pour effectuer un rapprochement effectif de l'offre et de la demande de compétences ainsi que pour développer les niveaux de compétences de la main-d'oeuvre européenne potentielle grâce à la formation tout au long de la vie ; - optimiser le potentiel du Marché intérieur en garantissant, d'une part, un développement harmonieux entre l'intégration des marchés des produits et des capitaux, et d'autre part, un marché européen de l'emploi hautement qualifié. La stratégie d'ensemble proposée comporte deux étapes principales : 1) la première porte sur la mise en oeuvre et l'achèvement d'un premier ensemble d'actions politiques essentielles axées sur trois grandes rubriques : compétences, mobilité et information. En matière de compétences, la plupart des actions viseront àdiminer les obstacles au déficit des compétences (accélération de la reconnaissance des qualifications professionnelles, plan d'action concernant la formation tout au long de la vie). En matière de mobilité, les principales actions seront axées sur l'élimination des obstacles à la mobilité (transférabilité des pensions, meilleure mobilité des chercheurs et des enseignants, mobilité des ressortissants des pays tiers). Enfin, en ce qui concerne l'information, la Commission entend créer un site unique d'information sur la mobilité en Europe englobant notamment un site EURES permettant de trouver des emplois ailleurs en Europe; 2) la deuxième, repose sur l'établissement d'une "Task Force Compétences et mobilité" au sein de la Commission qui serait chargée de définir les principales caractéristiques des nouveaux marchés du travail européens, d'identifier les obstacles à la poursuite du développement de ces nouveaux marchés (obstacles dus au déficit de compétences et à la mobilité) et de présenter des initiatives ad hoc pour que ces marchés soient plus ouverts. Sur la base du travail de cette Task Force, la Commission proposerait un plan d'action au Conseil de printemps de 2002. Ce plan d'action définirait une deuxième série d'actions politiques et des recommandations pour assurer que d'ici 2005, les nouveaux marchés européens du travail soient ouverts et accessibles à tous.